

L'honorable M. Vidal, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 30 avril 1895.

Le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Lougheed, du comité des Divorces, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MARDI, 30 avril 1895.

Le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de William Colton, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Elizabeth Sweeny, conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, a examiné la dite pétition et les dits avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce à la défenderesse.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération, demain.

L'honorable M. Lougheed, du comité des Divorces, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MARDI, 30 avril 1895.

Le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Mary Bradshaw Falding, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Frederick John Falding, conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre concernant les bills de divorce, a examiné la dite pétition et les dits avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.